

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 17 JANVIER 2022 À 20 HEURES

Date de la convocation : 07/07/2022

Transmise le : 07/07/2022

Membres élus : 15

en fonction : 15

présents : 13

Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, M. Patrick DESMOULINS, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, Mme Sylvie BLOTTIN, M. Stéphane RICHER, Mme Yveline TEXIER, M. Jacques ROUSSEL, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE.

Absents excusés : Mme Véronique TUFFIER ayant donné pouvoir à M. Marc LECOEUR, M. Jean-Jacques MOREAU, ayant donné pouvoir à Mme Arlette KAMBRUN, Mme Jamila BARKANI.

Secrétaire de Séance : M. Patrick DESMOULINS.

.....
ORDRE DU JOUR
.....

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Sélection des projets d'investissements 2022,
- Demande de F.D.I. pour les investissements éligibles,
- Demande de Fonds de Concours Chartres Métropole pour les investissements,
- Questions diverses.

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, demande l'accord des Conseillers Municipaux pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Il s'agit de délibérer pour la location d'un local pour les services techniques municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée, approuve à l'unanimité l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Monsieur le Maire précise que dans les Questions diverses, il est indiqué que le collègue Jean Monnet est situé à Chartres, or il est à LUISANT. Hormis cette correction, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire présente les projets d'investissements 2022 et les devis y afférents.

Il est proposé :

- l'achat de terrains ; l'un pour aménager le carrefour à l'angle de la Grande Rue et de la Place de Messonville, et l'autre, attenant à la Mairie pour y bâtir un atelier technique municipal,
- la réfection des marches et du trottoir Rue du Château à Chenonville, devant la pompe à eau,
- l'acquisition d'une débroussailleuse pour les services techniques,
- La restauration de la fenêtre de la sacristie (Église Saint Gilles),
- l'achat de décors lumineux,
- la réfection des allées centrales du cimetière (en béton désactivé pour remplacer les cailloux car plus résistant dans le temps et s'intégrera mieux dans le cimetière).

Après consultation des devis, et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, les projets présentés.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2022								
PROPOSITION	FOURNISSEUR	COÛT H.T. *	COÛT TTC	FDI		Fonds de Concours		Reste à Charge
				%	€	%	€	
Achat terrain 25m ² issus de la parcelle 345 AB 150, à l'angle de la Place de Messonville et de la Grande Rue	M. Gérard RICHER	1 500.00 €		0	0.00 €	50	750.00 €	750.00 €
Achat terrain Lot A issu de la parcelle 345 AB 219 (360 m ²) Rue de l'Église pour y bâtir un atelier technique	INGENIMM	22 500.00 €		30	6 750.00 €	30	6 750.00 €	9 000.00 €
Réfection Marches et trottoir à Chenonville	PAVÉS DE RUE & BEAUCE BÉTON	587.50 €	705.00 €	0	0.00 €	50	293.00 €	294.50 €
Acquisition d'une débroussailleuse	MESLARD	755.00 €	906.00 €	0	0.00 €	50	377.00 €	378.00 €
Illuminations	DECOLUM	1 096.90 €	1 316.28 €	0	0.00 €	50	548.00 €	548.90 €
Réfection des allées centrales du cimetière	BENOIT GALLOU	35 292.00 €	42 350.40 €	30	10 588.00 €	30	10 588.00 €	14 116.00 €
Restauration d'une fenêtre de l'Église	JS MENUISERIE	2 752.00 €	3 302.40 €	0	0.00 €	50	1 376.00 €	1 376.00 €
TOTAL		64 483.40 €	72 580.08 €	/	17 338.00 €	/	20 682.00 €	26 463.40 €

LOCATION D'UN LOCAL POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil Municipal que M. Fabien ROULIN, maçon sur la Commune, propose de louer la moitié de son atelier à la Mairie.

Cet espace clos de 200m² pourrait servir d'atelier technique municipal en attendant de pouvoir acquérir le terrain joutant la Mairie et d'y bâtir le futur bâtiment technique communal.

La location est proposée à 300 € mensuels, toutes charges comprises, excepté l'assurance qui sera à la charge du locataire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la location de cet atelier,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat nécessaire à cette location,
- Autorise Monsieur le Maire à souscrire le contrat d'assurance nécessaire à la protection de ce local,
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal.

QUESTIONS DIVERSES

FRAIS DE SCOLARITÉ : Monsieur le Maire confie le détail des frais de scolarité pour 2021 pour l'école de Dammarie à chaque élu.

	2020	2021
Coût global annuel	96 811.61 €	92 333.87 €
Coût pour 1 primaire	666.56 €	776.46 €
Coût pour 1 maternelle	1 679.30 €	1 845.55 €
Nombre de primaires	43	37
Nombre de maternelles	23	21

PARTICIPATION AU BULLETIN MUNICIPAL : Il s'élève cette année à 840 €, contre 1020 € pour l'année dernière (car il y a 3 annonceurs de moins).

ÉVOLUTION DE LA POPULATION : Alors que la population moyenne d'Eure et Loir diminue, celle de La Bourdinière Saint-Loup est passée de 545 habitants en 2008 à 742 habitants en 2019, soit 36.1 % d'augmentation (la plus fortes du département après Mignières) !

SALLE POLYVALENTE : Compte-tenu des conditions sanitaires, elle reste fermée, au moins jusqu'au prochain Conseil Municipal, où sa possible réouverture sera de nouveau étudiée.

ADAPTATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE : Pour s'adapter aux recommandations gouvernementales, depuis début janvier, la Mairie est ouverte le mardi 9h30 – 12h puis 14h – 18h, ou sur rendez-vous le vendredi entre 9h et 12h ; jusqu'à nouvel ordre.

PROCHAIN CONSEIL : Il aura lieu le lundi 21 Février 2022. Le suivant, relatif au vote du Budget aura lieu le 28 Mars ou le 4 avril. La Commission des Finances se réunira donc le mardi 22 ou le mardi 29 Mars.

QUADS : Une élue indique que 4 quads passent dans le chemin situé derrière la Rue Serpente chaque week-end, générant ainsi des nuisances sonores pour les riverains. Ces faits seront signalés aux gendarmes.

FIBRE : Les élus indiquent que la fibre n'est pas encore accessible (quelque soit l'opérateur interrogé, et quelque soit l'adresse sur la commune) alors que cela aurait dû être possible depuis la fin d'année dernière. Un message indique que l'adresse n'est pas éligible. La CM'IN sera interrogée à ce sujet.

ÉOLIENNES : Comme l'avait indiqué M. FERRIÈRE lors de la précédente réunion, Monsieur le Maire confirme que les démarchages pour l'installation d'éoliennes continuent auprès des propriétaires de terres. Chartres Métropole a imposé un périmètre de 20 km autour de la Cathédrale interdisant leur implantation, et Madame le Préfet a renforcé cette décision en repoussant ce périmètre à 30 km.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.



Le Maire,

Marc LECOEUR.